

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2020-100

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à 18 h 30

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communauté : 17 juillet 2020

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 25
 votants : 29

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, M. Patrick DELAGE, Mme Marie-Madeleine LORIN, M. Alain BLONDY, Mme Céline BOYARD, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Marie-Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, Mme Sandrine FUSADE, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

OBJET :

Désignation des
représentants au sein du
SEHV (Secteur Territorial
Energies Sud)

ABSENTS Excusés : Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Jean-Claude DUPUY, M. Laurent GORYL, et Mme Catherine L'OFFICIAL.

Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY
Jean-Claude DUPUY donne pouvoir à Annie ARNAUD
Laurent GORYL donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE : Alain BLONDY

Rapporteur : P. SUDRAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en son article L.5721-2 ;

Vu l'article 6-2 des statuts du Syndicat Energies Haute-Vienne ;

Vu la délibération n°2020-099 du 23 juillet 2020 portant désignation des représentants aux organismes extérieurs au scrutin public ;

Considérant que la Communauté de Communes adhère au Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) ;

Considérant qu'aux termes des statuts du SEHV, la Communauté de Communes doit désigner 2 délégués pour siéger au collège électoral qui élira les membres du comité syndical ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **désigne** en tant que représentants de la Communauté de Communes au sein du collège électoral du SEHV les conseillers suivant :

- Monsieur Pierre VERGNOLLE ;
- Madame Annick HUCHET.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président



D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20200723-DC2020530211-
DE
Date de télétransmission : 27/07/2020
Date de réception préfecture : 27/07/2020

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication